



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2019

SOMMAIRE

Comité Syndical du 28 février 2019.....5

N°19/02/01	Approbation du compte rendu du comité du 26 novembre 2018	5
N°19/02/02	Désignation d'un secrétaire de séance	5
N°19/02/03	Point sur les délégations du Président et du bureau.....	5
N°19/02/04	Etat des restes à réaliser 2018 - report.....	5
N°19/02/05	Compte Administratif 2018	6
N°19/02/06	Approbation du Compte de Gestion 2018.....	6
N°19/02/07	Affectation du résultat 2018.....	6
N°19/02/08	Adoption du Budget Primitif 2019.....	7
N°19/02/09	Adoption du programme d'opérations 2019.....	9
N°19/02/10	Mise en œuvre du Plan stratégique ressources : actions en hydrogéologie	9
N°19/02/11	Financement des actions qualité : captages prioritaires, actions innovantes, programmes BV (après 2019)	11
N°19/02/12	Approbation DCE et consultation Aqueduc Vilaine Atlantique	12
N°19/02/13	Convention AE/CD/SMG.....	13
N°19/02/14	Mandatement du CdG35 pour consultation assurances statutaires.....	13
N°19/02/15	Modification du RIFSEEP	13
N°19/02/16	Suivi des Périmètres de Protection de Captages par le SMG35 – bilan et perspectives	13

Compte rendu du Comité Syndical du 18 juin 2019..... 14

N°19/06/09	Renfort de personnel.....	14
N°19/06/10	Projet Interreg « De l'eau pour demain »	14
N°19/06/01	Approbation du compte rendu du comité du 28 février 2019	16
N°19/06/02	Désignation d'un secrétaire de séance	16
N°19/06/03	Point sur les délégations du Président et du bureau.....	16
N°19/06/03bis	Eligibilité des dossiers	17
N°19/06/04	Enveloppes destinées aux Bassins Versants à partir de 2020	18
N°19/06/05	Convention tripartite AVA.....	19

N°19/06/06 Approbation rapport d'activités 2018.....	20
N°19/06/07 Archivage : lancement de l'opération	21
N°19/06/08 Programme complémentaire	21
N°19/06/11 Questions diverses.....	21
Compte rendu du Comité Syndical du 15 octobre 2019	22
N°19/10/01 Approbation du compte rendu du comité du 18 juin 2019.....	22
N°19/10/02 Désignation d'un secrétaire de séance	22
N°19/10/03 Délégations du Président et du bureau.....	22
N°19/10/04 Bilan du stage sur les économies d'eau et suites à donner	23
N°19/10/05 Décisions modificatives	24
N°19/10/06 Modifications du programme d'opérations	26
N°19/10/07 Assurance statutaire	26
N°19/10/08 Fixation du montant de la surtaxe départementale et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2020	27
N°19/10/09 Attribution marchés publics et suite à donner : diagnostic des forages AEP d'Ille-et-Vilaine	27
N°19/10/10 Signature des contrats de bassins versants par le SMG35.....	28
N°19/10/11 Information sur l'avancement du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique .	28
N°19/10/12 Point d'information sur la dette prise en charge par le SMG35.....	28
N°19/10/13 Questions diverses.....	29
Compte rendu du Comité Syndical du 10 Décembre 2019	29
N°19/12/01 Approbation du compte rendu du comité du 15 octobre 2019.....	29
N°19/12/02 Désignation d'un secrétaire de séance	29
N°19/10/03 Délégations du Président et du bureau.....	29
N°19/12/04 Débat d'Orientation Budgétaire	30
N°19/12/05 Evolution gouvernance SMG : modification des statuts.....	31
N°19/12/06 Convention remontée surtaxe	31
N°19/12/07 Revalorisation ticket restaurant.....	32
N°19/12/08 Convention VendéeEau pour le CGLE.....	32
N°19/12/09 Recrutement.....	32
N°19/12/10 Intervention SMG35 - Paiements pour Services Environnementaux.....	32

N°19/12/11 Cadeau SMG pour départ d'un agent.....	33
N°19/12/12 Questions diverses.....	33

COMITÉ SYNDICAL DU 28 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le 28 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

N°19/02/01 Approbation du compte rendu du comité du 26 novembre 2018

Le compte rendu du 26 novembre 2018 est validé à l'unanimité.

N°19/02/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Marc HERVE est désigné comme secrétaire de séance.

N°19/02/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 26 novembre 2018 au 11 février 2019 :

Date	Objet	Attributaire	Montant
28/11/2018	Reproduction document observatoire	Cloître	1941,60 € TTC
28/11/2018	Bureau, armoires, fauteuil	UGAP	1783,91 € TTC
04/12/2018	Avenant antenne secondaire nord de Rennes (participation SMG)	CEBR	36 763€ H.T.
06/02/2019	Nouvel ordinateur	RBI	1808,46 € TTC
20/02/2019	Etude turbine AVA	Bourgeois	5 400 € TTC

*Personnel :

Date	Type de contrat
14/02/2019	Recrutement de madame Gisèle Marie sur le poste de catégorie C, suivi PPC

Le comité prend acte des décisions prises.

N°19/02/04 Etat des restes à réaliser 2018 - report

Monsieur TROUSLARD présente les restes à réaliser 2018

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	151 858,01	
2111 Terrain nu	20 000,00	
2184 Mobilier	1 783,91	
2315 Immobilisation en cours Installation	50 000,00	
458101 Compte de tiers	48 801,26	
458201 Compte de tiers		48 801,26
TOTAL	272 443,18	48 801,26

Les restes à réaliser sont validés à l'unanimité

N°19/02/05 Compte Administratif 2018

Mr Trouslard présente les résultats de l'exercice 2018 arrêtés comme suit :

Année 2018	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	6 238 867,56	9 427 644,11	15 228 719,67	18 417 496,22
Section d'investissement	267 899,23	334 333,81	-188 373,87	- 121 929,29
Total Cumulé	6 506 756,79	9 761 977,92	15 040 345,80	18 295 566,93

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement - -121 929,29€
Fonctionnement +18 417 496,22€
Total 18 295 566,93€

Les sommes versées aux SMP sont résumées dans le tableau ci-dessous :

collectivité	Montant en Euros	Montant des travaux	interconnexion	station	usine locale/antenne secondaire	M. p/BV	M. p/PPC
SMPBC	526 355,46	458 467,06	224 103,06	25 482	208 882	45 422,42	22 465,98
CEBR	2 777 877,64	2 630 681,58	446 501,78	2 146 134,80	38 045,00	0,00	0,00
OUEST 35	274 644,32	153 185,87	0,00	153 185,87	0,00	96 328,67	25 129,78
SMP CE	585 820,66	519 670,66	92 200,41	427 470,25	0,00	66 150,00	0,00
SPIR	47 799,36	41 099,36	0,00	41 099,36	0,00	6 700,00	0,00
SYMEVAL	1 011 760,85	955 54,84	0,00	955 154,84	0,00	56 606,01	0,00
IAV	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 524 258,29	5 058 259,37	1 062 805,25	3 748 527,12	246 927,00	399 600,11	66 398,81
			5 058 259,37				

Après départ du Président, M. Yannick NADESAN, 1er vice –président, fait procéder au vote.

Le Compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

N°19/02/06 Approbation du Compte de Gestion 2018

♦ M. Fauvel reprend sa place.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.
Le compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité.

N°19/02/07 Affectation du résultat 2018

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2018 présente un excédent **18 417 496,22€**. Et un déficit de la section d'investissement est de **121 929,29 €**.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **121 929,29€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **18 295 566,93€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°19/02/08 Adoption du Budget Primitif 2019

Monsieur TROUSLARD explique qu'une erreur s'est glissée dans le report de résultat 2018 sur la section d'investissement du BP2019 une correction est distribuée aux membres présents. Il indique que le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 26/11/2018.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		18 295 566,93
Crédit d'exploitation proposé	26 403 851,86	8 108 284,93
TOTAL	26 403 851,86	26 403 851,86

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	121 929,29	
Crédit d'investissement proposé	326 539,44	672 110,65
RàR	272 443,18	48 801,26
TOTAL	720 911,91	720 911,91

Il est proposé de voter le budget selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2019
011	Charges à caractère Gén.	242 550,00	153 545,73	368 550,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	470 200,00	450 532,10	482 050,00
65	Aut. Char. gestion courante	22 223 000,00	5 606 379,00	25 058 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	27 991,82	28 410,73	23 627,86
023	Virement à la section d'investissement	420 000,00		440 000,00
022	Dépenses imprévues	31 916,43		29 124,00
	TOTAL	23 418 158,25	6 238 867,56	26 403 851,86

Recettes

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2019
013	Atténuation de charges	2 500,00	5 316,68	3 000,00
74	Subvention d'exploitation	8 180 000,00	9 411 150,42	8 100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500,00	4 812,80	5 000,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00		0,00
042	Opé d'ordre de transfert	338,58	338,58	284,93
002	Excédent d'exploitation reporté	15 228 719,67		18 295 566,93
	TOTAL	23 418 158,25	9 427 644,11	26 403 851,86

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2018	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2019
13	Subvention d'équipement				
20	Immobilisation Incorporelles	328 00,00	174 401,59	151 858,01	214 000,00
21	Immobilisation Corporelles	51 000,00	17 909,54	21 783,91	18 000,00
23	Immobilisation en cours	50 000,00	17 946,90	50 000,00	32 000,00
020	Dépenses Imprévues	21 323,24			20 254,51
040	Opé d'ordre de transfert	338,58	338,58		284,93
4581	Total des opé. pour compte de tiers	106 093,88	57 292,62	48 801,26	42 000,00
	Solde d'exécution Négatif reporté	188 373,87			121 929,29
	TOTAL	745 129,57	267 889,23	272 443,18	448 468,73
				720 911,91€	

Recettes

Chap	Libellé	BP 2018 + DM	CA 2018	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2019
13	Subvention d'investissement				
20	Immo incorporelles (frais d'étude)	0	57 158,59		42 000,00
23	Immobilisation en cours				
10	Dot. Fond divers et réserves	191 043,87	191 471,87		124 482,79
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 991,82	28 410,73		23 627,86
4582	Opération pour compte de tiers	106 093,88	57 292,62	48 801,26	42 000,00
021	Virement sect° d'exploitation	420 000,00			440 000,00
	Excédent d'invest. reporté				
	TOTAL	745 129,57	334 333,81	48 801,26	672 110,65
				720 911,91€	

La présentation faite, Mme Faucheux intervient et aimerait que le SMG présente les dépenses des SMP par type de dépenses. Monsieur Trouslard signale que le tableau (page 3) de la note de synthèse présente les montants versés par thème de dépenses pour l'année 2018.

M. Nadesan rappelle qu'il aimerait voir le montant de la surtaxe versée par SMP. Monsieur Fauvel indique que le SMG a tenu compte de cette réclamation que celle-ci figure à la page 6 de la note de synthèse.

Monsieur Guinard intervient et demande si les recettes actuelles permettent de financer de futurs projets. Monsieur Bourgeaux explique que le montant de la surtaxe permet de financer aujourd'hui que les projets inscrits au schéma départemental. Il précise que cela ne suffit pas pour financer la sécurisation de St Malo.

Monsieur Fauvel rappelle que le montant de la surtaxe n'a pas été augmenté comme le bureau le souhaitait.

Le budget 2019 est adopté à l'unanimité.

N°19/02/09 Adoption du programme d'opérations 2019

Monsieur Trouslard indique qu'une ligne a été rajoutée sur le programme d'opération pour la CEBR. Avant d'effectuer la lecture par SMP, il précise que l'année 2019 est une année de transition pour les Bassins Versants. Ce point sera évoqué au point n°11 « financement des actions qualités ».

Le programme d'opération est étudié par les élus

Collectivité	Report RAR 2018	Programme 2019	TOTAL 2019	Surtaxe 2017
SMPBC	97 300,00	569 085,00	666 385,00	700 000
CEBR	372 573,20	2 767 250,00	3 139 823,20	3 560 000
EPSM	285 850,00	918 760,50	1 204 610,50	1 178 000
SMP Ouest 35	74 400,00	212 700,00	287 100,00	1 182 000
SMP Ille et Rance	21 510,00	66 300,00	87 810,00	366 000
SMP la Valière	82 750,00	1 110 600,00	1 193 350,00	1 554 000
EPTB Vilaine	0,00	300 000,00	300 000,00	
TOTAL	934 383,20	5 802 695,50	6 879 078,70	8 540 000

Le programme d'opération est adopté à l'unanimité.

N°19/02/10 Mise en œuvre du Plan stratégique ressources : actions en hydrogéologie

Monsieur NADESAN explique que l'arrivée de l'hydrogéologue a permis la mise en œuvre des actions en hydrogéologie. Il propose donc au comité syndical de valider le financement du plan stratégique sur les ressources en eau du département. Il indique que l'enveloppe est estimée à un million d'euros sur 5 ans pour le SMG35.

M. Deconchy présente le scénario proposé par la commission « ressources » et le bureau syndical :

Actions	Gestion patrimoniale des ouvrages		Amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources	Recherches d'eau	Maîtrise des consommations
Objectifs	Assurer une pérennisation de la productivité des ouvrages		Optimiser la gestion des aquifères et des ouvrages d'exploitation	Anticiper les besoins futurs et diversifier les ressources	Réduire la consommation en eau des abonnés
Démarche	1/ Suivi en temps "réel" des ouvrages	2/ Diagraphies Essais de puits Propositions de travaux	3/ Etudes locales et départementales	4/ Etudes et travaux	5/ A définir (stage 2019)
Rôle et niveau de financement SMG35	Maîtrise d'ouvrage SMG35 - Financement 100%	maîtrise d'ouvrage SMG35 - Financement à 100%	AMO auprès des SMP - 50% financement Agence* 30% SMG	AMO auprès des SMP - 50% financement Agence* 50% financement SMG35	Rôle à préciser - 50% Agence Enveloppe disponible
Nombre	Tous les captages souterrains	Tous les ouvrages de prélèvement souterrains	Environ 10 études	Environ 2 projets	A définir
Dépenses attendues pour le SMG35 (sur 5 ans)	30 000 €	500 000 €	195 000 €	200 000 €	75 000 €
* Financement Agence possible mais sous réserve d'acceptation des dossiers par le Siège (Orléans)					

Pour les points 3 et 4, le financement ne concernera que les études se rapportant à des forages gérés par les SMP.

Ce plan commencerait progressivement en 2019, avec le lancement de marchés sur la pérennisation des ouvrages (axes 1 et 2), et le suivi de quelques études « locales » (axe 3). Un stage est prévu cette année sur la maîtrise des consommations d'eau (axe 5).

Le règlement financier sera à modifier en fonction des décisions du comité syndical.

Monsieur Nadesan souhaiterait sensibiliser les industriels à la problématique des consommations d'eau. Il précise qu'ils devraient tous avoir une vue d'ensemble des volumes réellement disponibles. Monsieur Fauvel intervient et s'interroge sur l'autorité capable de faire respecter les préconisations. Monsieur Letournel indique que l'approche doit être commune et que ce projet doit permettre de quantifier et de définir une méthodologie.

Mesdames Rol et Faucheux s'interrogent et s'inquiètent du faible montant proposé pour la maîtrise des consommations d'eau. Elles souhaiteraient par exemple que des projets sur le stockage de l'eau non potable soient proposés aux communes. Et aimeraient que ces projets soient portés par le SMG.

Mme Faucheux explique avoir eu connaissance des résultats très prometteurs d'une action menée par le département de la Gironde, et elle souhaiterait que le SMG s'en inspire.

Monsieur Nadesan intervient et rappelle que le futur stagiaire doit permettre de recenser les différentes pratiques et projets fonctionnant dans les autres départements.

Monsieur Fauvel propose procéder au vote, le comité syndical vote à l'unanimité le principe proposé, il précise que certains postes pourront être modifiés.

16h15 Départ de Madame Rol (pouvoir à monsieur Hervé)

Captages prioritaires souterrains

La démarche « captages prioritaires » est entamée pour les 5 captages souterrains désignés dans le SDAGE. Le programme d'actions va être établi dans les prochains mois pour la plupart de ces captages.

L'organisation de la maîtrise d'ouvrage est très variable selon les secteurs : portage par le SMP, par le syndicat de BV, intégration ou non dans un programme déjà soutenu par le SMG35

L'enveloppe globale nécessaire au financement des programmes d'actions est estimée à 30 000 €/an pour les 5 captages.

Il est proposé au Comité de modifier le règlement financier du SMG35 pour prendre en compte cette diversité et pour mieux accompagner les programmes d'actions « captages prioritaires » et compléter les financements de l'Agence de l'Eau : financement à 100% des programmes pendant les 3 premières années.

Par ailleurs, les collectivités du secteur des captages de Princé (SYMEVAL, SIBVVA, SIE Monts de Vilaine) ont demandé au SMG35 de signer une convention avec elles afin de clarifier le rôle de chaque acteur. Le SMG35 aurait un rôle de financeur, ainsi que d'assistance technique pour la mise en œuvre du programme d'actions et la concertation.

Financement des actions innovantes

Il est proposé de modifier légèrement le règlement financier pour mieux coller aux besoins des SMP :

- Durée maximale du financement : 3 ans, renouvelable 1 fois sous condition.
- Maintien de l'enveloppe de 20 000 €/SMP/an

De plus, le Bureau s'est prononcé pour le financement du programme d'aménagements fonciers entamé par Eau du pays de Saint-Malo et le CD35, dans le cadre des actions innovantes.

Programmes Bassins Versants (à partir de 2020)

Aujourd'hui, l'aide du SMG35 sert à « combler » la part non financée des actions « pollutions diffuses » dans la limite d'une enveloppe par BV. La Commission Ressources et le bureau ont étudié les possibilités d'évolution de cette règle pour les prochains contrats (à partir de 2020) :

1. Maintenir les enveloppes actuelles par BV (l'enveloppe globale de 500 000 €/an ne permettant pas d'augmenter toutes les enveloppes)
2. Etablir une règle de calcul des enveloppes :
 - Enveloppe de base pour chaque BV
 - Complément proportionnel au potentiel de prélèvement sur le BV
 - « Bonus » pour les BV présentant un enjeu particulier (captages prioritaires superficiels)

Dans tous les cas, les financements du SMG35 ne permettront sans doute pas à l'avenir de couvrir entièrement le « reste à charge » des collectivités maîtres d'ouvrages.

Monsieur Hervé intervient et il précise que le Conseil Départemental possède des compétences en matière du foncier et qu'il faut se servir de cette compétence dans le cadre de renouvellement des aires des PPC.

Monsieur Nadesan souhaite maintenir tous les forages existants, la situation climatique est relativement préoccupante et qu'il ne faut négliger aucune ressource.

Monsieur Deconchy indique que les programmes BV bénéficient d'un financement de l'agence de l'Eau or celle-ci va réduire son financement à 10% le conseil Départemental ne financera plus de projet. Il est donc nécessaire pour le SMG revoir le pourcentage de sa participation.

Le comité vote à l'unanimité le principe de revoir le calcul des enveloppes par secteur

**N°19/02/12 Approbation DCE et consultation Aqueduc Vilaine
Atlantique**

Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de finalisation par le groupement de maîtrise d'œuvre. La consultation est prévue à partir du mois d'avril pour une signature des marchés en 2019.

Le projet de consultation se compose de 3 marchés :

- Canalisations : 5 lots
- Réservoirs et télégestion : 3 lots
- Microtunnelier (sous voie SNCF): 1 lot

Les principales caractéristiques de ces marchés (allotissement, mode de passation, critères de consultations), présentées en bureau, sont détaillées en réunion.

Monsieur Fauvel indique que les négociations SMG35-CEBR-EPTB Vilaine ont fini par aboutir au déblocage du projet : l'ensemble des marchés sera signé en 2019 et les principaux travaux (ensemble des canalisations et réservoirs) seront réalisés en 2020-2021 Il est, cependant, précisé qu'il n'y aura pas de mise en service complète avant 2023, et que l'usine de Férel doit effectuer des transformations afin d'améliorer la qualité de l'eau. Il est aussi rappelé que l'usine de Rophemel doit être reconstruite.

Monsieur Nadesan souligne que les échanges ont permis :

- d'aboutir à la signature du marché afin de secourir en 2021 le SMP Ouest35.
- D'avoir une cohérence entre les plannings de mise en service ou de réhabilitation des principaux ouvrages: Usine de Ferel, l'Aqueduc et les usines de Villejean et de Rophemel
- De trouver une approche financière cohérente
- De diminuer les temps de séjours
- de maintenir une gestion durable de la ressource
- Et surtout de ne pas augmenter la surtaxe

Au vu de cette nouvelle approche, M. Nadesan indique être favorable au vote du DCE et à la poursuite du projet. De plus, Monsieur Nadesan indique que la convention tripartite devra préciser :

- Les volumes sanitaires et de secours,
- Les tarifs
- l'exploitant

- le plan stratégique

Monsieur Fauvel indique que ce projet est dans l'intérêt de tout le département et procède au vote de l'approbation du DCE et du lancement de la consultation.

Il est voté à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention)

N°19/02/13 Convention AE/CD/SMG

La convention tripartite actuelle entre l'agence de l'eau, le Département et le SMG s'est terminée avec le Xème programme de l'agence de l'eau. Elle définit les actions menées par le personnel du syndicat subventionnables par l'AE. Avec le XIème programme, de nouvelles règles sont définies (thématiques plus resserrées, plafond du nombre de temps pleins, taux d'aide,...). L'agence de l'eau doit valider la proposition faite par le service. Le projet de convention sera présenté lors du comité. Jusqu'en 2021, la diminution serait d'environ $\frac{1}{4}$ par rapport à aujourd'hui, puis, sur la deuxième moitié, il n'y aura plus d'aide pour l'assistance technique aux PPC. Ainsi l'aide de l'agence de l'eau devrait être divisée par deux (environ 100k€/an).

La convention tripartite est votée à l'unanimité

N°19/02/14 Mandatement du CdG35 pour consultation assurances statutaires

Le SMG35 est passé par le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour ses assurances statutaires. Celui-ci arrive à terme fin 2019. Il est demandé aux élus de mandater le CdG35 pour lancer une nouvelle consultation pour le compte du SMG35 en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Le comité vote à l'unanimité le lancement de la nouvelle consultation des assurances des risques statutaires.

N°19/02/15 Modification du RIFSEEP

Le SMG35 a adopté le RIFSEEP pour les catégories B et C en décembre 2016 avec des fourchettes pour la partie IFSE. Il s'avère aujourd'hui que le plafond pour la catégorie C est limitant. Il est proposé au comité de passer le maximum attribuable de 7 500€/an à 9 000€/an, montant équivalent à celui du groupe B2. Ce montant reste toutefois en dessous du plafond réglementaire qui s'établit à 11 340€/an.

Les élus votent à l'unanimité la modification du RIFSEEP

N°19/02/16 Suivi des Périmètres de Protection de Captages par le SMG35 – bilan et perspectives

Le bilan du suivi des périmètres de protection de captages en 2018 sur le département sera présenté en comité. Cette présentation sera également l'occasion d'échanger sur les perspectives de la mission.

La séance est levée à 18H

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 14h45

En attendant que le quorum soit atteint Monsieur Bourgeaux explique que les épisodes pluvieux de ces derniers mois ont permis au secteur de la côte d'Emeraude d'être plus serein pour affronter l'été.

Monsieur Trouslard propose de commencer par les points n°9 et n°10 qui ne nécessitent pas de vote.

N°19/06/09 Renfort de personnel

Le SMG doit faire face à des absences de personnel (retour d'un agent à mi-temps après 7 mois d'absence et absence d'un autre depuis 3 mois). Il est difficile de remplacer ces agents à cause de l'expertise nécessaire et de l'incertitude sur la durée des absences. De plus, la personne en renfort administratif via le CdG va arrêter fin août. Face à cette situation délicate et aux besoins complémentaires en administratif, les solutions suivantes ont été envisagées au bureau :

- Embauche en CDD d'un agent administratif (voir avec le CdG)
- Externalisation de certaines missions
- Non réalisation de l'analyse des performances de chaque service d'eau potable avec la comparaison par groupes

N°19/06/10 Projet Interreg « De l'eau pour demain »

Monsieur Deconchy présente le point n°10. Il indique que le BRGM a sollicité le SMG pour s'associer au projet INTERREG, avec les autres syndicats départementaux 56 et 22. Il s'agit de participer à un projet européen sur la gestion des ressources AEP, dans un contexte de rareté de l'eau et d'augmentation de la demande.

Le territoire concerné par ce projet s'étend de part et d'autre de la Manche, en France et en Angleterre.

Le but est de développer un partage d'expérience entre régions et des nouvelles méthodes d'adaptation à la rareté de l'eau.

Les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la prévision de l'évolution des consommations en eau potable: à court et long terme
- Affiner la gestion des ressources superficielles et souterraines, notamment en année sèche
- Prendre en compte l'évolution du climat
- Proposer une stratégie d'amélioration de gestion des ressources

L'Europe financerait à hauteur de 69% le projet qui a une durée de 3 ans. La réponse sera début 2020.

Chaque partenaire portera 2 tâches particulières. Pour le SMG35, ce sera les suivantes :

- Analyse rétrospective des difficultés opérationnelles rencontrées par les gestionnaires de services d'eau potable au cours de sécheresses (et notamment celles des années 2016 et 2017), identification des solutions qui ont été mises en œuvre pour réduire le risque et d'autres solutions qui n'ont pas été retenues. Cette tâche débouchera sur des propositions de stratégies de gestion du risque de sécheresse. Elle fera l'objet d'une confrontation avec les gestionnaires Anglais.
- Amélioration de la compréhension des dynamiques de stockage et de déstockage dans les retenues et des stratégies de gestion actuelles. L'objectif est d'améliorer la gestion quantitative de ces ouvrages au vu des différents enjeux (AEP, gestion des crues, vie piscicole, qualité de l'eau) et d'évaluer leur résilience vis-à-vis des changements climatiques

Les tâches portées par le BRGM, le SDAEP et Eau du Morbihan se concentrent essentiellement autour de l'amélioration de la prévision de la demande en eau quels que soient les secteurs d'activités, la disponibilité des ressources et enfin sur les stratégies de gestion de l'eau.

Coût et financement

Le coût global du projet est de l'ordre de 5 millions d'euros.

Si le projet est sélectionné, il sera financé à hauteur de 69%. Le coût pour le SMG, sur les 3 ans du projet, se décompose ainsi :

	Coût sur 3 ans	Financement Européen	Coût résiduel pour le SMG35
Chargé de mission mutualisé entre les 3 syndicats départementaux	50 000 €	34 500 €	15 500 €
Frais de déplacement	14 000 €	9 660 €	4 340 €
Expertise externe (Bureaux d'études, traduction et contrôle de gestion)	300 000 €	207 000 €	93 000 €
Total			112 840 € (soit 37 600 €/an)

Afin de mener à bien ce projet, il est également prévu une participation partielle de quatre agents du SMG35, pour un équivalent total d'environ **0,8 ETP/an**. Cette charge salariale consacrée au projet sera financée à 69% par des fonds européens. Par ailleurs, un complément d'aide de 15% (basé sur le montant de frais de personnel) est apporté pour couvrir les frais administratif et de gestion.

Délais :

Le dossier complet sera déposé en octobre 2019.

La réponse est attendue début 2020.

Le projet pourrait quant à lui débuter au deuxième semestre 2020.

Le bureau s'est prononcé favorablement sur la participation du SMG35 et une lettre d'intention a été signée par le Président.

M. Nadesan est favorable à ce projet. Il précise néanmoins qu'une concertation est nécessaire entre les différents maîtres d'ouvrage publics pour ne pas lancer des études en doublon.

M. Fauvel souhaite que les découvertes et conclusions soient partagées le plus largement possible.

Arrivée de Monsieur MANGELINCK à 15H15

Monsieur Fauvel propose de reprendre l'ordre du jour. Il précise que Monsieur Bonnin a donné un pouvoir à Monsieur Nadesan et que Monsieur Sieller a donné un pouvoir à Monsieur Letournel.

N°19/06/01 Approbation du compte rendu du comité du 28 février 2019

Le compte rendu du 28 février 2019 est validé à l'unanimité.

N°19/06/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean RONSIN est désigné comme secrétaire de séance.

N°19/06/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 28 février 2019 au 7 juin 2019 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
01/03	Signature des marchés de SPS	Dekra	13 632€
01/03	Signature du Marché du Contrôle technique	Qualiconsult	17 496€
11/03	Ordinateur	RBI	1 810,16€
10/05	Paramétrage ordinateur stagiaire	RBI	96,04€
10/05	Publicité marchés AVA	Medialex-JOUE-BOAMP	6 603,85€
20/05	Publicité marché diagnostics des ouvrages AEP souterrains	Medialex-JOUE-BOAMP	1 712,25€
20/05	Achat terrain pour AVA	Hervé Jean	1 700€
20/05	Achat terrain pour AVA	Gernigon Claude	3 200€
20/05	Achat terrain pour AVA	Thelohan J-Claude	300€
04/06	Avenant n°2 usine Pont Juhel (étanchéité toitures terrasses)	SMPBC	16 398,97€ * 0,3 = 4 919,69€ HT
04/06	Assistance Avocat / Recours Eau et Rivière - AVA	Cabinet Coudray	2 967 €

Date	Type de contrat
20 mai 2019	Mi-temps thérapeutique d'un agent

Le comité prend acte des décisions prises.

Par ailleurs, M. Fauvel explique que la CAO était réunie avant le comité pour 2 marchés.

- L'un pour les Réservoirs et pompage du chantier AVA, procédure concurrentielle avec négociation – Candidature. La CAO a choisi de garder l'ensemble des candidats
- L'autre pour le Diagnostic des ouvrages AEP souterrains d'Ille et Vilaine, seulement 2 offres remises.

N°19/06/03bis Eligibilité des dossiers

Monsieur Fauvel explique que n'ayant pas eu le quorum au bureau, les dossiers doivent être validés par le comité. Conformément au règlement financier, le SMG35 doit se prononcer sur les projets finançables : travaux inscrits au schéma départemental, « antennes secondaires » et usines non inscrites au schéma départemental. L'instruction des dossiers se fait en 2 temps :

- Eligibilité des dossiers au stade Avant-projet ou Projet
- Validation des dépenses retenues par le SMG35 à la signature du marché de travaux (et avenants éventuels)

Les dossiers suivants sont à étudier :

1) CEBR : boues à Villejean

Ces travaux n'étant pas inscrits initialement au schéma de 2016, une délibération spécifique a été prise au comité syndical du 24 septembre 2018 pour les y intégrer en précisant que toutes les dépenses ne seraient pas prises en charge par le SMG. Il s'agit aujourd'hui, avec la production de l'AVP, de décider les travaux financés par le SMG35.

Deux tranches de travaux ont déjà eu lieu qui ont permis de revoir l'ensemble de la filière eau. La filière boues n'a pas évolué depuis l'origine (1974). Depuis plusieurs années (notamment en année sèche), l'eau traitée à Villejean provient essentiellement du Meu pour préserver la Chèze. Or celle-ci est plus chargée notamment en matières organiques et en pesticides et produit une quantité de boues plus importante (le double en 2017 par exemple). Un diagnostic a été établi montrant le dimensionnement suffisant des épaisseurs et des filtres presse mais aussi les limites des infrastructures actuelles. Les principaux points à améliorer sont les suivants :

- Doubler les équipements de l'ensemble de la filière pour la sécuriser
- Augmenter la capacité de stockage au vu des volumes supplémentaires
- Améliorer les conditions d'exploitation (accessibilité, risques, automatisation).

L'AVP a précisé tout cela. Les principaux travaux envisagés sont les suivants :

- Doublement des pompes d'extraction des boues épaissies
- Création d'une bache de stockage de 320m³
- Construction d'un nouveau bâtiment comprenant notamment la bache de stockage, le local réactif et le laboratoire.
- Renouvellement d'un filtre presse avec son automatisation
- Construction d'une aire de stockage des boues de 350m² et équipements correspondants et d'un pont bascule

Le coût global du projet est évalué à 2 718 000 €HT.

Financement proposé :

- Participation de la SPL au titre du renouvellement (principalement le filtre presse) pour un montant de 695 000€

- Partage pour moitié entre CEBR et le SMG pour le montant restant, soit environ 1M€ chacun.

Monsieur Nadesan explique que ces travaux sont nécessaires afin de mettre aux normes l'usine et que le traitement des boues doit être complètement revu. Il explique également que l'eau venant du Meu est très chargée en terre. On est dans une logique d'augmentation de la quantité d'eau disponible et donc de sécurisation.

Monsieur Fauvel propose une participation à 50% du SMG car les travaux hors renouvellement servent à la fois à améliorer la sécurisation (doublement des pompes, temps de stockage,...) et à l'amélioration des conditions de travail et notamment du temps passé pour l'exploitant et une non intervention le week end.

2) Ouest 35 / SIE de Paimpont : antenne secondaire de Paimpont

Le SIE de Paimpont n'est aujourd'hui pas totalement sécurisé en cas de défaillance sur ses ressources souterraines. OUEST35 a engagé un projet d'interconnexion entre le feeder « Ouest35 », principalement alimenté depuis l'usine de Ferel et la commune de Maxent. Le SIE de Paimpont doit également réaliser un réservoir au point de livraison, avec l'assistance technique de Ouest35.

Le projet de feeder prévoit la pose de 7 à 8 000 mètres d'une canalisation de diamètre 250/200 entre Bovel et Maxent. Le débit de secours maximum à obtenir est de 1 400 m3/j pour le SIE de Paimpont.

Il est à noter qu'une partie de la canalisation a été surdimensionnée afin d'anticiper un prolongement probable vers le Morbihan pour sécuriser le secteur de Guer (Eau du Morbihan).

La canalisation entre le feeder et le futur réservoir de Maxent correspond à une antenne secondaire, telle que définie au Schéma Départemental. A ce titre, elle est éligible à un financement de 20% de la part du SMG35. Au stade AVP, ce financement pourrait se baser sur le coût de l'ensemble des études et ouvrages revenant à Ouest35 (canalisations, adaptations sur les pompes et réservoirs existants), hors surdimensionnement lié au secours du secteur de Guer, soit environ 1,35M€.HT.

Les membres du comité adoptent à l'unanimité les propositions faites.

N°19/06/04 Enveloppes destinées aux Bassins Versants à partir de 2020

Monsieur Deconchy présente ce point, il signale que la plupart des contrats de bassin versant aidés par le SMG35 vont être renouvelés cette année, avec un démarrage en 2020. Le SMG35 doit donc revoir ses modalités de financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Le bureau syndical propose, à l'issue du travail réalisé par la Commission ressources, de fixer ces nouvelles modalités de financement sur les bases suivantes :

- Maintien de l'enveloppe globale de 500 000 €/an affectée au financement des actions « qualité » (hors PPC) : programmes BV, actions innovantes, captages souterrains prioritaires.
- Maintien du principe d'une enveloppe par programme BV, affectée aux actions de reconquête de la qualité de l'eau cofinancées par l'Agence de l'Eau
- Etablissement des nouvelles enveloppes affectées à chaque territoire en fonction :

- Des volumes prélevés pour la production d'eau potable sur le bassin versant
 - Du nombre de prises d'eau sur le bassin versant
 - De la présence de captages prioritaires définis dans le SDAGE
 - D'un montant minimal par territoire
- Maintien des engagements pris en 2018 sur les bassins versants du Moyen Couesnon et de la Rive Droite de la Rance

Sur cette base, les enveloppes annuelles par bassin versant sont les suivantes :

Bassins versants	Enveloppe moyenne annuelle SMG35 dédiée aux actions BV (€)
Loisance Minette*	30 000
Airon*	30 000
Drains Rennes I*	31 400
Haut-Couesnon*	47 800
Haute-Rance	44 600
Frémur	30 000
Vilaine-Amont*	78 600
Meu / Chèze- Canut*	58 200
Oust	30 000
Moyen Couesnon	8 200
BV Rive Droite Rance*	50 000
TOTAL	438 800

* BV avec captages prioritaires

M. Deconchy précise néanmoins que la gouvernance n'est pas totalement arrêtée sur certains territoires, ce qui obligera peut-être à revoir le tableau ci-dessus.

M. Nadesan invite à la vigilance, notamment par rapport à la baisse de la dotation de l'agence de l'eau et au regroupement de BV au sein d'une intercommunalité. Il ne faudrait pas que cela entraîne une diminution des actions « terrain », notamment celles en lien direct avec la qualité de l'eau potable.

M. Boivent confirme en donnant l'exemple de l'agglo de Fougères et du SAGE Couesnon : qui sera le coordinateur du contrat de bassin versant ?

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°19/06/05 Convention tripartite AVA

Lors du dernier comité, Monsieur Fauvel et Monsieur Nadesan ont indiqué qu'un accord tripartite avait été trouvé entre les 3 partenaires SMG35-CEBR-EPTB, ce qui a permis de lancer la consultation des entreprises début mai. Cet accord sur les grandes lignes doit se concrétiser par la signature d'une convention présentée au bureau.

Les points principaux sont les suivants :

- Préambule rappelant l'historique et les autres aspects ayant permis l'accord : mise en œuvre d'un plan ressource sans augmentation de la surtaxe au moins pendant deux ans, ouverture d'une discussion à partir de 2020 sur les infrastructures non financées aujourd'hui (eau brute)

- Accès aux ouvrages de la CEBR et de l'EPTB pour la réalisation des travaux (demandé par le commissaire enquêteur)
- Mise en service fin 2021 de la partie Bains-Sixt pour améliorer le secours de Ouest35 et de l'ensemble de la conduite début 2023
- Propriété du SMG : après les pompages de Sixt jusqu'à l'entrée dans Villejean
- Exploitation des infrastructures appartenant au SMG par le même exploitant que l'usine de Villejean
- 3 types de fonctionnement :
 - En temps normal (débit sanitaire) : la conduite fonctionnera 8 mois dans le sens Férel -> Rennes et 4 mois dans le sens Rennes -> Férel avec 4 jours de temps de séjour soit un achat net annuel du SMG à l'EPTB de 350 000m³ qui seront délivrés gratuitement à la CEBR qui les redistribuera gratuitement aux SMP proportionnellement au nombre d'abonnés
 - Secours vers Férel : capacité 24 000m³/j au départ de Villejean, facturés au prix CEBR
 - Secours vers Villejean : capacité 24 000m³/j au départ de Férel, facturés au prix EPTB
- Echanges d'information : données en temps réel accessible aux trois collectivités
- Durée de la convention : 20 ans

Monsieur Fauvel est heureux d'avoir mené ce projet à son terme, soucieux de faire face à l'augmentation des besoins et conscient des efforts à produire pour économiser l'eau. Il tient également à remercier les services de la CEBR, de l'EPTB Vilaine et du SMG35 pour tout le travail accompli.

Monsieur Nadesan indique que cette convention est le fruit d'un vrai partenariat entre les services depuis 1 an et qu'il est content du résultat. Il relève notamment les points suivants : la concordance avec la refonte des usines de Férel et de Rophemel, l'exploitation par la SPL (modalités à définir), la non augmentation de la surtaxe SMG à court terme, la forte évolution des consommations et les orientations nouvelles du SMG via l'adoption du plan stratégique ressource. Il salue également l'approche constructive du Président.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur Fauvel précise que des conventions bipartites : SMG/CEBR et SMG/EPTB seront rédigées ultérieurement pour mieux préciser les conditions d'achat/vente.

N°19/06/06 Approbation rapport d'activités 2018

Comme tous les ans, un rapport d'activités retraçant l'année écoulée doit être présenté pour validation à l'assemblée délibérante.

Les principales nouveautés pour 2018 sont les suivantes : plan stratégique ressource et sa déclinaison hydrogéologique, élargissement des compétences du SMG (financement du renouvellement).

Monsieur Fauvel félicite Marina Chardonnay pour la clarté et la qualité du document. Il précise que ce rapport sera envoyé aux collectivités de l'eau et aux EPCI.

Le rapport d'activités est validé à l'unanimité

N°19/06/07 Archivage : lancement de l'opération

En 2018, le SMG a contacté les archives départementales afin de connaître les règles d'archivage. Ce procédé est réglementé et nécessite une personne compétente.

Un agent des archives départementales est venu pour définir les besoins tant en personnel qu'en fournitures. La mission nécessiterait l'emploi d'un(e) archiviste à temps plein pendant un mois. La personne relève de la catégorie B et pourrait être disponible au second semestre 2019 ou au 1^{er} semestre 2020 sous réserve du plan de charges des archivistes vacataires. Le traitement est calculé par référence au grade d'assistant de conservatoire principal du patrimoine de 1^{ère} classe- échelon 1 des grilles de la fonction publique territoriale. Il convient d'ajouter les fournitures nécessaires à l'archivage. Les archives départementales proposent aux collectivités qui le souhaitent une liste d'archivistes vacataires.

M. Fauvel constate avec satisfaction que de nombreuses collectivités procèdent ainsi et qu'une homogénéité dans l'archivage sera à terme effective.

Les membres du comité adoptent ce projet d'archivage à l'unanimité

N°19/06/08 Programme complémentaire

Suite à l'adoption du programme d'opérations 2019 au comité du 28 février 2019, il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'inscription complémentaire suivante :

MOA	Nom de l'opération	Type d'opération	Montant inscription budget 2019
EPSM	BV Frémur année 2017 : erreur de report de ligne	BV	7 900€

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

N°19/06/11 Questions diverses

M. Bourgeaux fait part de l'avancement des travaux de la canalisation sous la Rance. Elle est enfin totalement soudée au fond de l'eau. Sa mise en service devrait se faire à l'automne. De nombreuses péripéties techniques et financières ont émaillé ce projet. Des expertises judiciaires sont en cours pour déterminer les responsabilités de chaque partie et donc la répartition financière du surcoût important. Il reste cependant serein sur l'éventuel montant complémentaire à charge d'EPSM.

La séance est levée à 17h

Prochain bureau : mardi 1 octobre 2019 à 9h30

Prochain comité : mardi 15 octobre 2019 à 14h30

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 14h41

N°19/10/01 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DU 18 JUIN 2019

Le compte rendu du 28 février 2019 est validé à l'unanimité

N°19/10/02 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Marc Hervé est désigné comme secrétaire de séance.

N°19/10/03 DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Dans le cadre de ses délégations le Bureau et le Président se sont prononcés et ont signé les marchés et conventions suivants durant la période du 18 juin 2019 au 4 octobre 2019 :

Les décisions du Bureau syndical (délibération du bureau en date du 1/10/2019)

- Restructuration usine de Villejean2 (C.E.B.R.) - avenants 1 à 4 lot 2 : La participation du SMG35 portera sur les montants supplémentaires de 210 468€. Le montant sera inscrit ultérieurement au programme d'opérations
- Nouveau réservoir à Blanche-Roche à St-Jouan-les-Guérets (Eau du Pays de Saint-Malo). Au stade Avant-projet, le SMG35 prévoit de financer la moitié du coût des cuves de stockage, ainsi que la totalité du groupe de pompage destiné à la sécurisation de l'usine de Plerguer. Les coûts communs aux 2 ouvrages (VRD, installations) seront financés au prorata.

Les délégations du président

Financement SMP

Avenant n°3 usine Pont Juhel (SMPBC) : Le Président a accordé une participation sur un montant de travaux supplémentaires de 26 849,38 € (à 30% soit 8 055€) sur 32 979,38 € demandés par le SMPBC.

Marchés et conventions

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 5 juin au 4 octobre 2019 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
09 et 10 2019	Paie ment des propriétaires des parcelles AVA (servitude amiable)	Propriétaires parcelles canalisation AVA	1,1 € / mètre linéaire
20/6 et 12/7/2019	Recours AVA- devis	Coudray	4940 €
20/06/2019	Reproduction rapport activité	Cloître	508,80€
22/06/2019	Logotype voiture	ADA	183,30€
11/7/2019	Expertise juridique sur les financements des BV	Coudray	807 €
27/08/2019	Pot Signature convention AVA	Monsieur M	246 €
29/08/2019	Publicité marchés juridique et logiciel gestion ressources	Medialex	120 €
05/09/2019	Avis décès M. Prodhomme	Goupil	118 €
27/09/2019	Etude juridique et statutaire	Coudray	11 400 €

Personnel :

Date	Type de contrat
	Un congé maladie ordinaire a été requalifié en Congé Longue durée à compter du 1 mars
	Signature d'un contrat avec le CDG pour un renfort administratif à 60% jusqu'au 31/12/2019
	Retour à 100% d'un agent

Le comité prend acte des décisions prises.

N°19/10/04 BILAN DU STAGE SUR LES ÉCONOMIES D'EAU ET SUITES À DONNER

Monsieur Fauvel explique que conformément aux décisions prises par la commissions ressource un stage a été mené durant 6 mois au SMG35 par Mme Jeanne Pailler, une étudiante en mastère « analyse des politiques publiques » à Rennes 2. Ce stage a porté sur l'inventaire et l'analyse des politiques menées en matière d'économie d'eau potable en Ille-et-Vilaine et au-delà.

Monsieur Deconchy informe que Mme Pailler ne sera pas présente pour présenter son rapport et donc il se propose de le présenter.

Il explique qu'on constate une augmentation constante de la consommation d'eau depuis 2013. Monsieur Trouslard indique qu'il n'existe pas d'écart substantiel entre les secteurs ruraux et urbains.

L'inventaire des actions menées est classifié en 5 grands thèmes :

- Les particuliers
- Les collectivités
- Les agriculteurs
- Les commerçants et artisans
- Les industriels

Après analyses des différentes actions menées, les résultats laissent apparaître :

- pour les particuliers en matière d'économie d'eau : le KIT Hydro éco serait le plus probant. Cette action a déjà été étudiée dans le département de la Gironde et le résultat était très positif,
- pour les collectivités : la nécessité de les accompagner afin de mettre en place une équipe pour établir un diagnostic et élaborer une stratégie d'intervention
- Les agriculteurs : nécessité de développer une meilleure visibilité sur les pratiques et notamment en période critique. Créer un support expliquant la bonne gestion des forages.
- Artisans commerçants : établir un diagnostic personnalisé ainsi qu'un suivi. Valoriser un label de bonne pratique.
- Les Industriels : l'incitation tarifaire semble être une mesure permettant de faire évoluer les process industriels.

Monsieur Boivent indique que sur son secteur, ils ont proposé de mettre en place la télé-relève des compteurs mais cette installation est trop onéreuse. Monsieur Nadesan intervient et précise que grâce à la télé relève le CHU de Rennes a permis de détecter une grosse fuite d'eau. Monsieur Ohier précise que certains lotissements ont inscrit dans leur règlement les économies d'eau.

Monsieur Fauvel indique que la commission ressource proposera un plan d'action pour le SMG et définira les acteurs potentiels pouvant être accompagnés. Il remercie Mme Pailler pour ce travail intéressant.

N°19/10/05 DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Fauvel explique qu'une modification de montant sera apportée sur la DM2, et que Monsieur le Payeur départemental souhaiterait qu'une nouvelle décision modificative soit proposée au comité afin de régulariser la plus-value réalisée lors de la vente en 2018 de la C3.

DM n°1 : Régularisation Amortissement Année 2019 du au prorata temporis

Lors du premier semestre, le SMG35 a payé divers éléments de logiciel comptable, de mobilier et de matériel informatique pour un montant total de 2 320,60 €. Les amortissements doivent être inscrits pour l'année 2019. Il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 2 320,60€	
Article 022- dépenses imprévues	- 2 320,60€	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 2 320,60 €	
Article 2805 - Logiciel		+ 1479,60 €
Article 28183 – Mat. Informatique		+ 503,00 €
Article 28184 – Mobilier		+ 338,00 €

DM n°2 Régularisation Amortissement Année 2019 Subvention d'équipement du au prorata temporis

En 2014 une subvention d'équipement d'un montant de 2021,21€ a été versée au SMG35 hors le montant amorti n'est que de 1692,86€. Il convient donc de régulariser cette erreur :

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 13918 Subvention d'investissement	+ 328.35€	
Article 020- dépenses imprévues	- 328.35€	

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 328,35 €	
Chap-42 Article 777 – Quote-part des subventions d'investissement		+328,35 €

DM n°3 Une constatation d'une plus-value doit être comptabilisée sur le Budget 2019.

En 2018, le SMG35 a vendu la C3 a un agent cela a entrainé une plus-value qu'il est nécessaire de constater dans l'exercice 2019.

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 1064 Réserves réglementées		1 100€
Article 021- Virement de la section de fonctionnement		-1 100€

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
002 – Résultat de fonctionnement reporté		- 1 100€
Article 023 –Virement à la section d'investissement	- 1 100€	

Les élus valident à l'unanimité ces modifications budgétaires.

N°19/10/06 MODIFICATIONS DU PROGRAMME D'OPÉRATIONS

Suite aux demandes des SMP, le comité décide à l'unanimité d'inscrire les opérations suivantes au programme complémentaire d'opérations n°2 :

MOA	Nom de l'opération	Montant inscription programme 2019
CEBR	Captage prioritaire de Vau Reuzé Etude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage	35 000 €
SYMEVAL (BV Vilaine Amont – Chevré)	Captage prioritaire de Princé Mise en œuvre du programme d'actions	15 700 €
SMPBC	Captage prioritaire de la Couyère Mise en œuvre du programme d'actions	11 016 €
SPIR	Captage prioritaire de la Gentière Mise en œuvre du programme d'actions	20 104 €
C.E.BR.	Restructuration (phase 2) de l'usine de Villejean : prêt Agence de l'Eau	48 934€

N°19/10/07 ASSURANCE STATUTAIRE

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le SMG35 a signé une convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion d'Ille et Vilaine en date du 29/01/2015. Le 28 février 2019, le SMG35 a mandaté le CDG35 pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées en vue de souscrire à un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL.

Il est proposé au comité d'accepter la proposition du CDG35. La compagnie d'assurance retenue est la CNP et le courtier est SOFCAP (compagnie d'assurance identique au précédent contrat).

La durée du contrat est de 4 ans avec une date d'effet au 01/01/2020.

Le SMG35 souscrira au contrat des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL. Les conditions le contrat sont conclues pour 4 ans avec un engagement de taux fermes sur les 2 premières années.

Le taux actuellement est de **5,20%** de la base d'assurance.

La base de l'assurance comprendra obligatoirement le TIB annuel + la NBI + une part optionnelle.

Le SMG35 optera pour la part optionnelle suivante :

Le Supplément Familial + les indemnités et primes + 20 % charges patronales

Les élus décident à l'unanimité de souscrire au contrat groupe proposé par le CDG35 et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires.

N°19/10/08 FIXATION DU MONTANT DE LA SURTAXE DÉPARTEMENTALE ET DU POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX ANTENNES SECONDAIRES POUR 2020

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG. Au vu des incertitudes sur la gouvernance renforcées par la modification de la loi NOTRe, la dépense envisagée pour le renouvellement n'aura pas lieu dès 2020. Par ailleurs, la trésorerie du syndicat reste positive jusqu'en 2027.

Les élus décident à l'unanimité de maintenir pour l'année 2020, le montant du fonds de concours du SMG35 à 0,17€/m3 ainsi le taux de participation à 20% pour les antennes secondaires.

N°19/10/09 Attribution marchés publics et suite à donner : diagnostic des forages AEP d'Ille-et-Vilaine

Conformément au nouveau Code de la Commande Publique, la Commission d'Appel d'Offres a attribué un marché public. Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, sans montant minimum et avec un maximum de commandes (500 000 €). Ce marché pourra faire l'objet de 3 renouvellements, d'une durée de 12 mois, par reconduction expresse. La Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise GHI pour un montant du détail estimatif quantitatif de 162237€.

Monsieur Deconchy informe le comité de l'avancement des autres consultations en cours à savoir l'outil informatique sur le suivi des forages. Monsieur Hervé s'interroge et demande des explications sur les données AEP déjà disponibles. Le logiciel reprendra l'ensemble des données existantes sous les différents formats disponibles. Il sera mis à disposition de chaque SMP sur leur secteur.

Monsieur Letournel indique que cet outil devrait pouvoir répondre à diverses questions comme par exemple la réactivité ou pas des forages.

Monsieur Trouslard indique que le Président a attribué le marché étude juridique et statutaire au cabinet Coudray qui comprend quatre points distincts :

- La possibilité d'adhésion directe d'un EPCI ou d'un nouveau syndicat au SMG
- La possibilité d'adhérer à un autre syndicat mixte ouvert
- L'exploitation d'une conduite appartenant au SMG35 par la SPL Eau du bassin rennais
- L'assistance pour la rédaction des conventions de vente/échange d'eau

Les membres du comité prennent acte de ces décisions et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

N°19/10/10 Signature des contrats de bassins versants par le SMG35

Dans son règlement financier, le SMG35 demande à être signataire des contrats « Bassins Versants ». Le comité autorise à l'unanimité le président ou les vice-présidents à signer ces contrats, sur la base des engagements financiers déjà votés.

N°19/10/11 Information sur l'avancement du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique

Monsieur Deconchy signale que la date de remise des offres est fixée au 8 novembre.

Monsieur Fauvel rappelle que les deux arrêtés de la préfecture ont fait l'objet d'un recours en justice. Il explique que les services de la préfecture ont demandé au SMG d'apporter des éléments de réponse.

Monsieur Trouslard indique que le SMG est assisté par le cabinet Coudray. Une analyse est en cours d'étude et les conclusions seront présentées au prochain comité.

Monsieur Ronsin demande si cette action en justice empêchera la réalisation des travaux. Monsieur Fauvel explique que si le marché est attribué et réalisé avec retard cela entraînera des pénalités importantes.

Monsieur Fauvel précise que le prochain comité permettra de statuer sur la suite à donner.

N°19/10/12 Point d'information sur la dette prise en charge par le SMG35

Le cabinet « Finance Active », prestataire de services pour la gestion de la dette de l'ensemble des SMP, a réalisé une analyse de la dette prise en charge par le SMG35 (financement des annuités des travaux réalisés par les SMP) au 1 juin 2019. Monsieur Trouslard présente l'étude de finance active.

Monsieur Fauvel rappelle que les emprunts ont tous été contractés par les SMP.

Monsieur Boivent s'interroge sur la durée des emprunts et se demande si on ne pourrait pas l'allonger afin la faire correspondre à la durée de l'amortissement du bien. Il indique que la Caisse des dépôts propose des emprunts sur plus de 30 ans.

Monsieur Trouslard explique que le choix de la durée était en fonction des taux d'intérêt et que ce choix pourrait être revu au moins partiellement.

16h 35 Départ de Messieurs Hervé et Ohier

Points d'information : Loi NOTRE, niveau des ressources AEP

Un certain nombre d'arrêtés sécheresse ont été pris au cours de l'été, différenciés suivant les secteurs. Au vu des dernières pluies, l'ensemble du département devrait passer au niveau vigilance.

Loi NOTRe : Au vu des dernières évolutions plusieurs secteurs du département n'adhéreront plus à un SMP au 1^{er} janvier 2020. Les conséquences sur le SMG doivent être étudiées. M. Nadesan souhaite que tout le monde reste adhérent au SMG.

Prochain bureau : mardi 2 décembre 2019 à 14h30

Prochain comité : mardi 10 décembre 2019 à 14h30

La séance est levée 17h10

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 10 Décembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 14h52

N°19/12/01 Approbation du compte rendu du comité du 15 octobre 2019

Le compte rendu du 15 octobre est validé à l'unanimité des suffrages exprimés et une abstention.

N°19/12/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean RONSIN est désigné comme secrétaire de séance.

N°19/10/03 DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Dans le cadre de ses délégations, le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 15 octobre au 10 Décembre 2019 :

Financement SMP

Avenant n°4 usine Pont Juhel (SMPBC) : cet avenant est en négatif (prise en compte des lignes 2, 5, 8 et 9 : -27 739 € *0,3. A noter qu'un montant supplémentaire de 36 236 € *0,3 sera déduit car la station d'alerte sera réalisée hors marché.

Marchés et conventions

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
15/10/2019	Mémoire en défense SMG/Eau et Rivières	Cabinet Coudray	2 346€
15/10/2019	Recours contre l'autorisation environnementale	Cabinet Coudray	3 174€
15/10/2019	Communication Cahiers d'administration	Office de Publications Administratives et Sociales	3 840€
21/11/2019	Bouquet services numériques	Megalis	960€
04/11/2019	Observatoire	Autrement	3 504€
25/11/2019	Complément marché juridique	Cabinet Coudray	1 800€

Personnel :

Date	Type de contrat
20/11/2019	Prolongation du mi-temps thérapeutique d'un agent

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°19/12/04 Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Trouslard présente les grandes lignes de l'année 2019. Il explique que les marchés prévus en 2019 ont été signés en fin d'année, ce qui implique que certaines dépenses seront reportées en 2020. Ainsi les marchés visés sont l'étude juridique, le diagnostic des ouvrages souterrains, l'outil de Gestion des ressources et le projet avec le BRGM : ICARE.

Il explique que les charges du personnel sont stables, cependant il signale que SMG a encaissé un montant important de la Sofaxis en raison des congés d'absences prolongées qui ont impliqué un fonctionnement dégradé pour les RPQS (pas de synthèse) et en communication.

Dépenses : Monsieur Trouslard précise que 9/10 des paiements effectués aux SMP sont des participations aux remboursements d'emprunt.

Les perspectives pour 2020 sont :

- Réflexions sur les changements climatiques
- Campagne sur les économies d'eaux : à voir appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Etudes à mener avec les autres SDAEP
- Les investissements prévus pour les années à venir sont :
 - o SMPBC : usine de Fougères travaux prévus courant 2022
 - o CEBR : Usine de Rophémeil, Usine de Villejean (Boues + Cuves), Groupe électrogène aux Gallets (financé ?)
 - o EPSM : Usine de Beaufort travaux 2023, Réservoir Blanche Roche, et nouvelle ressource prélèvement sur la Rance (étude en cours, à bien coordonner avec le 22, notamment Dinan agglomération)
 - o Ouest35 rien pour 2020
 - o Secteur du SPIR sécurisation de ST AUBIN
 - o SMG : AVA

Le montant total de ces travaux représente + 38 M € d'investissement sur 5 ans par rapport au schéma !

Le bilan entre les recettes et les dépenses se tend mais le montant de la surtaxe permet de financer l'ensemble des travaux en raison de l'évolution de la consommation d'eau qui augmente les recettes du SMG.

Cependant cette augmentation interroge les élus sur le bilan besoins/ressources. Monsieur Fauvel indique que les besoins ne cessent d'augmenter, qu'ils frôlent les prévisions 2030. Madame Faucheux s'interroge sur le volume annoncé de +2,5%/an pour la CEBR. Monsieur Fauvel précise que cette augmentation est constatée sur l'ensemble du territoire. Monsieur Letournel rappelle également que le département a subi une forte hausse de la population ces dernières années.

Monsieur FAUVEL indique que les services de l'Etat obligent les industriels à s'interroger sur leurs consommations d'eau avant de pouvoir s'implanter ou de se développer sur un secteur.

Monsieur Letournel et Madame Faucheux s'interrogent sur le comportement des usagers lors des gros pics de chaleur. Ils confirment que les piscines individuelles commencent à poser question.

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

N°19/12/05 Evolution gouvernance SMG : modification des statuts

Monsieur Trouslard explique que les dernières évolutions liées à la loi NOTRe créent une situation inédite : des territoires ne vont plus être inclus dans un SMP et donc dans le SMG au 1^{er} janvier prochain. Les 4 collectivités concernées sont : le SIEFT, CC Val d'Ille Aubigné, CCMontauban et CCBretagne Romantique.

Monsieur Fauvel indique que l'ensemble des membres du bureau s'est prononcé pour le maintien de la spécificité du SMG, à savoir la solidarité départementale. Monsieur Letournel rappelle que l'ensemble du département bénéficie de la sécurisation financée par le SMG. Monsieur Ronsin informe les membres du Comité que la CC de Montauban n'a rien contre le SMG. Monsieur Trouslard signale que le Val d'Ille va intégrer la CEBR, la CCBretagne Romantique devrait intégrer l'EPSM.

Monsieur Trouslard explique que le cabinet Coudray qui accompagne le SMG dans le domaine juridique propose pour faciliter l'adhésion aux nouvelles collectivités de modifier les statuts.

Suite aux différents points de vue exprimés et dans un souci d'être le plus représentatif possible, la proposition retenue est : « Les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical ».

Les membres du comité adoptent à l'**unanimité** la nouvelle rédaction de l'article 8 des statuts du SMGEau35

N°19/12/06 Convention remontée surtaxe

Monsieur Trouslard explique que comme dans la délibération sur la gouvernance, 4 territoires ne feront plus partie du SMG au 1^{er} janvier 2020. Dans l'optique de continuer à percevoir la surtaxe, une convention bipartite doit être proposée. Elle devra être signée entre le SMG et chaque collectivité non adhérente afin de permettre la remontée de la surtaxe, en attendant leur adhésion éventuelle.

Madame Faucheux aimerait que le courrier accompagnant le projet de convention précise bien les avantages d'adhérer au SMG, comme la sécurisation sur l'ensemble du département, les aides apportées sur les périmètres de protections des captages, le financement partiel des antennes secondaires...

Les élus valident à l'unanimité la convention proposée.

N°19/12/07 Revalorisation ticket restaurant

Il est proposé au comité d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant à 8,50€. La répartition resterait inchangée soit :

- 40 % à charge de l'agent (soit 3,4€)
- 60 % à charge du syndicat (soit 5,10€)
- Cette nouvelle valeur serait applicable à compter du 1er Janvier 2020

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec une application au 1 janvier 2020

N°19/12/08 Convention VendéeEau pour le CGLE

Monsieur Trouslard rappelle que comme chaque année depuis 7 ans, le SMG35 participe aux carrefours de l'eau avec les autres syndicats départementaux du grand ouest. Il signale que pour 2020, le syndicat « VendéeEau » est en charge de l'organisation. Cependant une convention détaillée fixant les modalités de remboursement dues par chacun doit être signée. Cette année le montant par SDAEP sera d'environ 2500 € TTC. Les frais communs envisagés comprennent (la location d'un stand équipé, une base de « frais de bouche » (verres, serviettes, boissons) ; repas des présidents et des impressions communes aux syndicats (panneaux, plaquettes, kakémono,...).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

N°19/12/09 Recrutement

Monsieur Trouslard explique que l'agent en charge des procédures PPC, a souhaité poursuivre sa carrière à la Région, son départ est prévu au 31/12/2019. Face à cette situation, le SMG a lancé la procédure de recrutement pour son remplacement. Cet emploi à temps plein pourra être occupé par un agent B+ ou A, titulaire ou non. L'objectif étant de choisir l'agent d'ici la fin de l'année 2019 pour qu'il y ait le moins de temps vacant possible. Les membres du comité sont sollicités afin de donner l'autorisation au président de procéder aux différentes formalités liées à ce recrutement et notamment au choix de la personne.

Les membres du comité adoptent à l'unanimité cette décision

N°19/12/10 Intervention SMG35 - Paiements pour Services Environnementaux

Monsieur Deconchy indique que l'Agence de l'Eau a demandé à rencontrer le SMG35 pour présenter le projet du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) et l'appel à initiatives lié à son expérimentation. Ce dispositif vise à rémunérer des agriculteurs sur la base de leurs pratiques favorables à l'environnement sur des territoires à forts enjeux, sur la base de critères proposés par des collectivités locales.

Au vu des délais très courts, le comité doit se prononcer sur la participation du SMG35 à l'Appel à Projets. Monsieur Deconchy indique que l'aide pourrait être appliquée aux aires d'alimentation des captages souterrains. Monsieur Bénard s'interroge sur le choix de ce territoire. Monsieur Mangelinck se questionne sur la lisibilité vis-à-vis des Bassins Versants.

Monsieur Fauvel indique qu'il s'agit dans un premier temps d'une lettre d'intention. Les élus décident de candidater à cet appel à projet et de choisir les aires d'alimentation des captages AEP souterrains prioritaires d'Ille-et-Vilaine.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°19/12/11 Cadeau SMG pour départ d'un agent

Monsieur Trouslard explique que pour la première fois dans l'histoire du service, un agent titulaire va bientôt muter dans une autre collectivité. Afin de le remercier des services rendus, Il paraît opportun de lui offrir un cadeau de départ. Pour faciliter les démarches liées à cette dépense, il est nécessaire de l'inscrire dans une délibération, de fixer un montant maximum à 500 € et d'autoriser le Président à signer tout document découlant de cette décision.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°19/12/12 Questions diverses

Critères fonds renouvellement

A la demande de certains élus, Monsieur Trouslard rappelle les critères validés pour bénéficier du fond de renouvellement à savoir :

Création du fonds de renouvellement des réseaux AEP pour aider les collectivités les plus fragiles financièrement pour stabiliser, voire réduire, les pertes d'eau au niveau de leur réseau, avec les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre une gestion patrimoniale équitable sur le département
- Amorcer une harmonisation du prix de l'eau

Dans un premier temps, il était proposé d'alimenter ce fonds par un prélèvement de 2 cents d'€ sur l'ensemble des consommations départementales à compter de 2019, ce qui n'a pas eu lieu.

Les hypothèses retenues étaient :

- Apporter une aide à partir de 2020 aux nouveaux services AEP issus de l'application de la loi NOTRe, le SMG n'intervenant qu'auprès des Syndicats Mixtes de Production
- Appliquer un taux moyen de renouvellement proche de 1,25% qui correspond à un renouvellement sur 80 années.
- Avoir un prix de l'eau compris dans la fourchette de +/- 10% autour du prix moyen départemental

Pour assurer une aide efficace et investir au bon endroit, au bon moment, l'aide du SMG35 serait apportée sous les conditions suivantes :

- Une bonne connaissance des caractéristiques de son réseau (Indicateur RPQS)
- Mis en place des outils pour réduire les fuites d'eau (La sectorisation du réseau faciliter la recherche et la réparation de fuites, la modélisation du réseau pour réduire les flux de fuite)
- Une étude patrimoniale multifactorielle détaillée qui indique les secteurs à renouveler en priorité.

La notation pour déterminer les secteurs prioritaires prendrait en compte 6 indicateurs :

2 techniques : le Rendement RPQS et l'importance du pic de renouvellement ;

4 financiers : le Prix de l'eau TTC base 120 m³, la capacité de désendettement, la capacité d'autofinancement/valeur du patrimoine et l'excédent budgétaire cumulé/valeur du patrimoine.

Madame Fauchoux rappelle que cette aide permettrait aux territoires ruraux d'améliorer leur rendement.

Prochain bureau : mardi 11 février 2020 à 14h30

Prochain comité : mardi 3 mars 2020 à 10h00

La séance est levée à 17h00